

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 mars 2019

Sous la présidence de : Monsieur Bernard FISCHER

- Etaient présents : Monsieur Bernard FISCHER, président de séance
- Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires
- Procuration(s) : Madame Danielle DILIGENT ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT
- Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Frédéric BIERRY
- Absent(s) :
- Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

N° CP/2019/087 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aides pour 2019 aux comités départementaux sportifs et aux clubs "passerelles" et proposition d'approbation des termes des projets de conventions financières à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

1. d'attribuer des subventions d'un montant total de 308 860 € répartis comme suit :

- 23 760 € pour l'Avant-Garde du Rhin ;
- 11 880 € pour le comité départemental d'Athlétisme ;
- 13 460 € pour le comité départemental de Badminton ;
- 8 500 € pour le comité départemental de Basket-ball ;
- 2 500 € pour le comité départemental de Cyclisme ;
- 13 200 € pour le comité départemental d'Escrime ;
- 48 000 € pour le district Alsace Football ;
- 15 840 € pour le comité départemental de Gymnastique ;
- 13 460 € pour le comité départemental d'Haltérophilie ;
- 25 000 € pour le comité départemental de Handball ;
- 9 700 € pour le comité départemental de Handisport ;
- 19 000 € pour le comité départemental de Judo ;
- 2 000 € pour le comité départemental de Lutte ;
- 13 460 € pour le comité départemental de Natation ;
- 23 760 € pour le comité départemental de Rugby ;
- 1 580 € pour le comité départemental de Sport Adapté ;
- 7 000 € pour le comité départemental de Sport pour tous ;

- 14 250 € pour le comité départemental de Tennis de table ;
- 23 760 € pour le comité départemental de Tennis ;
- 14 250 € pour le comité départemental de Tir ;
- 1 500 € pour le comité départemental triathlon ;
- 3 000 € pour le comité départemental de Volley-ball,

au titre de leurs programmes d'actions pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, versées selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution, et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 22 Comités Départementaux Sportifs cités ci-dessus et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

2. d'attribuer des subventions d'un montant total de 100 000 € répartis comme suit :

- 25 000 € pour le Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.) ;
- 25 000 € pour l'Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball (E.S.S.A.H.B.) ;
- 25 000 € pour l'Achenheim Truchtersheim Handball (A.T.H.) ;
- 25 000 € pour le Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.),

de verser les subventions départementales selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison sportive 2018/2019 à l'issue d'une évaluation annuelle.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, entre le Département et les 4 clubs sportifs cités ci-dessus, et autorise son président à signer ces conventions, dont les projets sont joints à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190304-lmc1125074-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 07/03/19